



# Optimiz Premium Accumulation

FCP de capitalisation à formule  
Agréé par l'AMF le 9 novembre 2004  
Eligible à l'assurance vie

*Adequity*  
l'innovation en actions.



CORPORATE &  
INVESTMENT BANKING

# Optimiz Premium Accumulation

Le porteur anticipe un rebond des marchés boursiers internationaux lors des 8 années à venir, et fait également le pari de l'homogénéité des 40 actions d'un portefeuille en terme de qualité de performance à court et à moyen terme. En effet, le porteur recevra, à échéance de 8 ans, son investissement initial, augmenté ou diminué de la performance d'un portefeuille composé des 20 actions parmi les 40 d'un portefeuille ayant le moins bien performé aux dates de constatation annuelle.

En contrepartie du fait que son investissement est indexé sur les 20 moins bonnes performances d'un portefeuille, l'investisseur reçoit à l'échéance des 8 années une "prime de performance". La prime de performance se calcule en faisant la somme de 8 "primes annuelles", une pour chaque année.

Le FCP n'est certes pas à capital garanti, mais un Double Effet Sécurité peut être enclenché à partir de l'année 4. Le profil du FCP devient alors obligataire dès l'année suivante : les primes annuelles suivantes sont alors garanties à 8 % et le capital initialement investi est remboursé à l'échéance (sous déduction des commissions de souscription).

## Une prime annuelle garantie de 8% lors des 3 premières années

Avec Optimiz Premium Accumulation, l'investisseur accumule pendant les 3 premières années 3 primes annuelles égales à 8%<sup>1</sup>, quelle que soit la performance des actions du portefeuille.

Ce niveau garanti est attractif étant donné le rendement actuel des contrats en Euros. À titre d'information, le rendement des obligations d'État en France à 8 ans est actuellement de 3,8%.

## Une prime annuelle indexée sur un Panier de Référence, cumulée lors des 5 années suivantes

À partir de la 4<sup>e</sup> année, on définit à chaque date de constatation annuelle le Panier de Référence constitué des 20 actions parmi les 40 composant le portefeuille ayant enregistré les moins bonnes performances depuis le lancement.

À chaque date de constatation annuelle durant cette période, une prime annuelle est calculée et est égale à<sup>1</sup>:

$$8\% + 15\% \times \text{performance du Panier de Référence}$$

Si la valeur de la prime annuelle est négative, elle sera réputée égale à 0. Ainsi, il faut que le Panier de Référence baisse de plus 53% par rapport à l'origine pour que la prime soit nulle.

À échéance, en plus de la somme des 8 primes annuelles, Optimiz Premium Accumulation verse<sup>1</sup> **la valeur finale du Panier de Référence** (en prenant une base 100 au départ).

## Mécanisme Premium

Dès que la performance depuis l'origine du Panier de Référence est positive ou nulle à l'une des dates de constatation annuelle entre les années 4 et 7, deux Effets Sécurité sont enclenchés les années suivantes.

### 1<sup>e</sup> Sécurité

→ **Garantie jusqu'à échéance des primes annuelles de 8%**, quelle que soit l'évolution des marchés actions.

### 2<sup>e</sup> Sécurité

→ **Garantie en capital à échéance**  
À maturité, l'investisseur est assuré de recevoir, en plus de la somme des primes annuelles, 100 % de son capital initial<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement

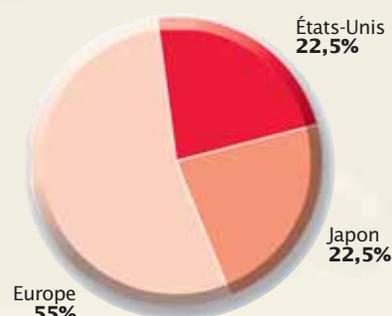
<sup>2</sup> Sous déduction des commissions de souscription

# 40 actions internationales de premier plan

40 actions ont été sélectionnées pour leur solidité financière et leur potentiel de croissance. Ces sociétés comptent parmi les leaders de leurs secteurs et répondent à un double objectif de diversification : **sectorielle et géographique**

## 22 actions européennes dont 8 françaises

- ABN AMRO ▪ AGF ▪ Akzo Nobel ▪ Arcelor
- BAE ▪ Dixons ▪ Essilor ▪ Fortis ▪ ING Groep
- Lafarge ▪ Lufthansa ▪ Nokia ▪ Peugeot
- RWE ▪ San Paolo ▪ Suez ▪ Thales
- Thyssenkrupp ▪ TIM ▪ UPM Kymmene
- Valeo ▪ Vinci

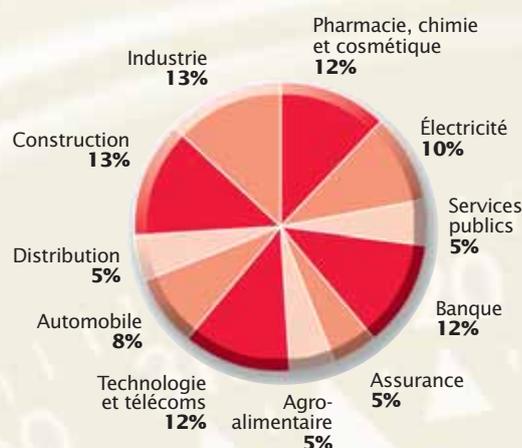


## 9 actions américaines

- Altria ▪ Amazon ▪ Apple ▪ Avon
- Bristol Myers ▪ Consolidated Edison
- Ford ▪ Sara lee ▪ Southern Co

## 9 actions japonaises

- Fuji Photo Film ▪ Matsushita
- Mitsubishi Tokyo Financial ▪ Nintendo
- Nomura ▪ NTT ▪ Seven Eleven
- Takeda Chemical ▪ Tokyo Electric Power



## Questions Réponses

### Quand souscrire ?

Pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par Optimiz Premium Accumulation, les souscriptions doivent être reçues avant le 18 février 2005. Après cette date, les souscriptions restent possibles à tout moment ; les conditions diffèrent cependant car le fonds évolue en fonction des marchés financiers. Chaque part du fonds peut alors être souscrite à la Valeur Liquidative (VL) du moment, supérieure ou inférieure à la Valeur Liquidative de Référence (VLR).

### Est-il possible de sortir du fonds Optimiz Premium Accumulation en cours de vie ?

Oui, l'investisseur peut sortir du FCP à tout moment à la Valeur Liquidative correspondante sans frais de sortie anticipée. Il convient cependant d'insister sur l'avertissement suivant : le FCP Optimiz Premium Accumulation est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie sur la base de la valeur liquidative garantie du 18 février 2013. Une sortie du FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. Le souscripteur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de racheter ses parts en dehors de la date prévue (soit le 18 février 2013).

### Comment se valorisera Optimiz Premium Accumulation d'ici à l'échéance ?

La durée de placement recommandée est de 8 ans. D'ici à l'échéance, la valeur liquidative du fonds évoluera en fonction des paramètres de marché, et plus particulièrement en fonction du cours des actions de la sélection, de la volatilité et des taux d'intérêt.

# Fiche technique

## Objectif de gestion

L'objectif du FCP OPTIMIZ PREMIUM ACCUMULATION (ci-après, le "FCP") est de délivrer, après une période de détention de 8 années, une plus-value assise sur un portefeuille diversifié de 40 actions internationales, sélectionnées pour leur solidité financière et leur potentiel de croissance.

La plus-value, ou la moins-value réalisée, se calcule à partir d'un "panier de référence". Ce panier est composé en éliminant les 20 actions ayant la meilleure performance. Ce panier ne retient donc que les 20 actions ayant la plus mauvaise performance parmi les 40. La performance du panier de référence est la moyenne des 20 plus mauvaises performances parmi les 40.

Le FCP est indexé, à la hausse comme à la baisse, sur la performance du panier de référence : à l'issue de la période de 8 ans, l'investisseur reçoit son investissement initial, augmenté ou diminué de la performance du panier de référence sur la période.

## Prime de performance

En contrepartie du fait que son investissement est indexé sur les 20 moins bonnes performances du panier, l'investisseur reçoit à l'échéance des 8 années une "prime de performance". La prime de performance se calcule en faisant la somme de 8 "primes annuelles", une pour chaque année. Chaque "prime annuelle" est un montant positif calculé à partir de la performance du panier de référence constatée à l'issue de l'année concernée, par rapport à la valeur du panier à l'origine. Chaque prime annuelle se calcule de la façon suivante :

- Durant les 3 premières années, la prime annuelle s'élève à 8% par année de la valeur de l'investissement initial, quelle que soit la performance du panier de référence. Comme la prime annuelle est de 8% pendant les 3 premières années, l'investisseur est ainsi assuré de recevoir une prime de performance au moins égale à 24% de son investissement initial ;
- Au titre de chacune des années suivantes, de l'année 4 à l'année 8, l'investisseur reçoit une prime annuelle égale à 8% plus 15% de la performance, positive ou négative, du panier de référence, le pourcentage total ainsi calculé étant appliqué à l'investissement initial. Comme la performance du panier de référence peut être négative, la prime annuelle peut être inférieure à 8% et même nulle voire négative si la performance est fortement négative. Mais, dans le cas où le calcul donnerait une prime annuelle négative, la prime annuelle ne serait pas maintenue négative mais simplement portée à zéro.

## Mécanisme de sécurité conditionnelle

Le FCP met en place également un mécanisme de sécurité conditionnelle, appelé "Double Effet Sécurité". Ce mécanisme est déclenché seulement si la performance du panier de référence, calculée comme précédemment à partir de la valeur d'origine du panier, est positive à l'issue de la 4<sup>ème</sup> année ou à l'issue de l'une des années suivantes. Le mécanisme a alors pour effet d'apporter 2 garanties à l'investisseur :

- Au niveau de l'indexation, le capital est garanti. En d'autres termes, si la performance du panier de référence à l'issue des 8 années est négative, l'investisseur reçoit néanmoins son capital initial ;
- En outre, au niveau de la prime de performance, dès que la performance du panier de référence est positive à l'issue de l'une des années concernées, la prime annuelle est garantie égale à 8% pour les années suivantes.

## Synthèse des avantages et des inconvénients du FCP pour le porteur :

### Inconvénients

- Pour bénéficier de la réalisation de la formule, les parts du fonds doivent être conservées jusqu'à l'échéance (soit le 18 février 2013).
- Pas de garantie en capital : la formule de remboursement du FCP peut être inférieure au capital initialement investi ; elle est au minimum égale à 24 % du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription).
- Le Panier de Référence est composé des 20 actions parmi les 40 ayant le moins bien performé depuis l'origine.
- Les primes annuelles cumulées lors des 5 dernières années peuvent être nulles, et la performance du FCP peut être négative.
- L'enclenchement éventuel de ce Double Effet Sécurité est conditionnel et dépend de l'évolution du Panier de Référence. L'effet sécurité et la prime de performance ne permettent pas de bénéficier de la potentielle performance des actions après qu'il soit déclenché.
- Le porteur ne bénéficiera pas des dividendes attachés aux actions qui composent le panier de référence.

### Avantages

- La prime de performance versée à l'échéance est au moins égale à 24% : pendant les 3 premières années, les primes annuelles sont garanties de 8 %.
- Lors des 5 dernières années, une des primes annuelles peut être supérieure à 8 %.
- Enclenchement possible d'un Double Effet Sécurité à partir de l'année 4, dès que la performance du Panier de Référence est positive ou nulle à une date de constatation annuelle entre les années 4 et 7, avec dans ce cas, les primes annuelles sont égales à 8 % dès l'année suivante, et le remboursement à l'échéance de 100 % du capital initialement investi (sous déduction des commissions de souscription).

## Caractéristiques complètes dans le prospectus simplifié ci-joint, visé par l'AMF

Société Générale n'agit pas en tant que conseiller et ne peut être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit, résultant de la souscription ou de l'acquisition de ce produit. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Lors de la souscription, de l'achat ou de la détention d'Optimiz Premium Accumulation, les investisseurs doivent être conscients d'encourir en certaines circonstances le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de son montant nominal.

## Période de lancement

Jusqu'au 18 février 2005

## Date d'échéance

18 février 2013

## Valeur Liquidative d'origine

99,64 EUR

## Valeur Liquidative de Référence

100 EUR au 18 février 2005

## Périodicité de la Valeur

Liquidative

Quotidienne

## Commissions de souscription

4,5% maximum

## Commission de rachat

Néant

## Frais de gestion

1,2% TTC maximum de l'actif net

## Éligibilité à l'assurance vie

Oui

## Société de gestion

Lyxor International Asset Management

## Dépositaire

Société Générale

## Code ISIN

FR0010129114